

Liste de contrôle : Démarrage d'une entreprise sans but lucratif

Cette liste de contrôle vise être un point de départ pour une entreprise sans but lucratif. Cette liste n'est évidemment pas exhaustive. Cochez toutes les options qui s'appliquent à votre situation.

Avant l'incorporation

- Définir votre mission
- Identifier votre créneau
 - Décider de soit appuyer une cause existante ou de créer un nouvel organisme sans but lucratif
- Recruter un conseil d'administration
- Rédiger vos statuts et règlements
- Rédiger un plan d'affaires

Incorporation

- Choisir un nom
 - Doit être différent des noms d'organismes déjà existants
- Choisir la juridiction et la loi sous laquelle vous désirez vous incorporer
 - Provincial : Societies Act ou Companies Act
 - Fédéral : Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif
- Réserver votre nom : Rapport NUANS
 - Un rapport NUANS provincial peut être demandé aux bureaux de Alberta Registry ou Corporate Registry Alberta
 - Un rapport NUANS fédéral peut aussi être demandé aux bureau d'Alberta Registry ou en ligne : www.ic.gc.ca/eic/site/075.nsf/fr/home
- Décider si votre organisme à but non lucratif demandera d'être reconnu en tant qu'organisme de bienfaisance afin d'émettre des reçus aux fins d'impôt
 - Les objectifs et les buts définis dans les statuts de l'organisme doivent respecter les critères de bienfaisance conformément à la Loi de l'impôt sur le revenu
- Soumettre vos statuts et règlements
 - Avec Corporate Registry Alberta pour les organismes à but non lucratif provinciaux (soit en personne, aux bureau de Corporate Registry Alberta ou par la poste)
 - Avec Corporations Canada pour les organismes à but non lucratif fédéraux (en ligne ou par la poste)

Enregistrement en tant qu'organisme de bienfaisance (optionnel)

- Un numéro de bienfaisance vous permet d'émettre des reçus pour fins d'impôt à vos donateurs
- Décider si un tel enregistrement serait bénéfique pour votre organisme
 - Les organismes de bienfaisance sont plus réglementés. Complétez les formulaires
 - Organisme local de bienfaisance vs. organisme international de bienfaisance (si vous gérez des programmes à l'étranger)

Autres

- Ouvrir un compte bancaire pour votre organisme
- Demander conseils auprès d'experts œuvrant au sein du secteur à but non lucratif (consultants, avocats, comptables) et ce dès le début
- Bâtir votre réseau professionnel

Développement des fonds

- Commencer à recueillir des fonds
 - Explorer diverses sources de revenus
 - Identifier des subventions potentielles et diversifier vos recherches de financement
 - Rédiger des demandes de financement peut s'avérer être un important défi en particulier en période de démarrage

Renseignez-vous

- De nombreux services gratuits sont disponibles :
 - Board Development Alberta
 - Volunteer Alberta
 - Muttart Foundation
 - Imagine Canada
 - Charity Village